

L'ÉCOLE PRIVÉE dans le CHATELLERAUDAIS et ses DEFENSEURS (1900-1939)

Dans l'imaginaire des Français, la Troisième République est celle qui a laissé, entre autres, une œuvre scolaire considérable. L'école de Jules Ferry, laïque, obligatoire et gratuite, s'est inscrite dans le panthéon de la mémoire collective. Cette école s'est bâtie au détriment d'une autre école, qui lui était antérieure et dont il ne faudrait pas sous-estimer l'apport¹.

L'école privée ou libre, selon les appellations, est l'objet de cette présente étude, limitée dans le temps (le premier tiers du XX^{ème} siècle), dans l'espace (l'arrondissement de Châtelleraut) et dans le champ d'application (le secteur primaire). Après un bref rappel du contexte politique de l'époque, nous essaierons de savoir, dans une première partie, comment cette école a su se maintenir dans ses structures. Dans une deuxième étape, nous examinerons les arguments utilisés par ses défenseurs. Ce faisant, on pourra saisir l'originalité de la démarche empruntée par deux châtelleraudais.

I. Le contexte

L'affaire Dreyfus et l'implication des milieux catholiques ont entraîné des conséquences politiques. Le gouvernement Waldeck-Rousseau, en faisant voter la loi sur les associations, le 1^{er} juillet 1901, vise directement les congrégations religieuses, obligées de solliciter une autorisation légale auprès

¹ Cet article reprend le contenu de la conférence prononcée à Châtelleraut le 19 mai 2001.

des pouvoirs publics. Les religieux, appartenant à des congrégations non autorisées, se voient interdire d'enseigner. Emile Combes, le successeur de Waldeck-Rousseau, poursuit cette politique, en exigeant la fermeture des écoles des congrégations non autorisées. Il la complète par la loi du 7 juillet 1904, interdisant aux congréganistes d'enseigner. Dès le début du XX^{ème} siècle, la France connaît donc une des multiples péripéties de ce que l'on appelle « la guerre scolaire ». Le Châtelleraudais en subit évidemment les effets.

II. Comment l'école privée a-t-elle vécu la période 1900-1939 ?

Pour l'année scolaire 1900-1901, l'arrondissement enregistre 2045 élèves dans les 29 écoles élémentaires privées². Sur ces 29 écoles, on en compte 27, tenues par des congréganistes (24 écoles de filles et 3 de garçons) et deux dirigées par un personnel laïque. On constate une scolarisation plus intense des filles que des garçons accueillis uniquement à Châtellerault, Thuré et La Puye. Les Frères de l'Instruction chrétienne de Saint-Gabriel, dont le siège est établi à Saint-Laurent-sur-Sèvre, ont fondé des établissements dans le département de la Vienne, de 1822 à 1866. A l'unicité de la congrégation masculine, s'oppose la multiplicité des congrégations féminines. Deux d'entre elles ont leur siège dans le département de la Vienne : les sœurs de la Croix de Saint-André, originaires de La Puye (doyenné de Pleumartin) et les sœurs de Ste Philomène de Salvart (paroisse de Migné-Auxances). Elles tiennent 7 écoles. Les autres congrégations se partagent équitablement les autres écoles. La présence des sœurs de Saint-Charles d'Angers, de la Salle-de-Vihiers, de Saumur ou de Bourgueil s'explique par la proximité du département de Maine-et-Loire.

² Archives départementales de la Vienne (désormais AD86), T. 10/185.

Qu'en est-il de la qualité de leur enseignement ? Si l'on en croit les rapports du sous-préfet de Châtellerault, le qualificatif « médiocre » revient le plus souvent. Peut-on accorder quelque crédit à ses écrits quand on s'aperçoit qu'il fait appel au jugement de l'instituteur laïc pour rédiger son rapport sur l'école congréganiste de filles de Lésigny ³? En fait, c'est plutôt l'utilité des écoles privées qui se pose au moment où les conseils municipaux délibèrent sur les demandes d'autorisations des congrégations, sur la base de la loi de juillet 1901. Dans sa séance extraordinaire du 24 août 1902, celui de Savigny-sur-Faye (doyenné de Lençloître) donne « à l'unanimité un avis complètement défavorable » pour les motifs suivants: « *Considérant surtout que l'éducation donnée par ces dernières[les sœurs] ne doit reposer que sur des principes dogmatiques qui sont contraires aux principes républicains d'égalité, de bonne union et de fraternité qui doivent exister entre toutes les jeunes filles d'un même pays* »⁴. Le conseil municipal affirme clairement l'incompatibilité d'une école chrétienne dans un régime républicain. On remarquera, dans ce raisonnement, l'absence du dernier élément du triptyque républicain, la liberté, repris par un conseil municipal favorable au maintien des religieuses dans la commune de Lésigny. Celui-ci motive son appréciation positive en ces termes: « *Considérant enfin que le bien le plus essentiel est la liberté, et qu'il serait absolument contraire à la liberté d'empêcher des saintes filles de vivre comme elles l'entendent, et de les expulser d'une maison qui leur appartient, de même que pour la première de toutes les*

³ AD86, V-4/39 : Rapport du sous-préfet de Châtellerault au préfet de la Vienne, rapport daté du 5/12/1902. La conclusion est implacable pour l'école congréganiste: « *Il y a nécessité absolue de supprimer cette école congréganiste qui est l'élément le plus funeste au parti républicain et autour de laquelle les cléricaux de la commune continueraient à se grouper et à lutter contre les idées démocratiques.* » Les arguments sont uniquement de nature politique.

⁴ AD86, V-4/39.

*libertés est pour un père ou une mère de famille le droit de faire élever leurs enfants comme cela leur convient.»*⁵. Ce thème de la liberté est repris par l'ensemble des municipalités favorables au maintien des écoles congréganistes. S'y ajoutent des raisons basement matérielles comme l'indique celle de Châtellerauld : «*Considérant que la fermeture des établissements congréganistes de Châtellerauld aurait pour conséquence d'obliger la commune à assurer l'instruction à 812 enfants de 6 à 13 ans qui fréquentent ces écoles, Considérant que cette obligation entraînerait la ville à une augmentation de dépenses considérable, à laquelle on ne pourrait faire face que par le vote et la perception de nouveaux centimes additionnels...*»⁶. Cette proposition du rapporteur, M. Papillault, recueillie, avec 15 voix, une majorité confortable. Nul doute que des préoccupations préélectorales n'interfère dans cet exposé argumentatif.

L'école publique, cette même année, reçoit trois fois plus d'élèves que l'école privée : 6511 exactement. A Châtellerauld même, 1193 enfants fréquentent les écoles privées contre 2369 pour les écoles publiques, ce qui donne une proportion d'un tiers pour les premières citées.

Cinq ans plus tard, le paysage scolaire a changé. Le Châtelleraudais accueille 1290 élèves dans les 19 écoles privées contre 6855 pour les écoles publiques. A Châtellerauld, 788 élèves (281 garçons et 507 filles) fréquentent les écoles privées contre 2390 (1242 garçons et 1148 filles) dans le public, soit à peine un quart des enfants scolarisés. Cette chute des effectifs (-36,9%) et la disparition d'un tiers des écoles s'expliquent essentiellement par la mise en application des lois déjà citées. L'ensemble des doyennés est affecté par ce phénomène, à l'exception de celui de Pleumartin. Le doyenné de Vouneuil-sur-Vienne se retrouve sans aucune école privée, celui de Saint-Gervais n'en possède plus qu'une. Il ne semble

⁵ *Ibid.*, délibération du conseil municipal de Lésigny, du 23 novembre 1902.

⁶ AD86, *Le Mémorial du Poitou* du 22 février 1902.

pas que les réactions de la population face au départ des congréganistes aient été virulentes, même si c'est un prétexte pour la presse anticléricale de se déchaîner⁷. Une seule lettre de protestation des mères de famille de Thuré est parvenue jusqu'à nous: « *Nous, mères de famille, nous venons protester contre l'ordre donné aux religieuses qui dirigeaient à notre satisfaction notre école et notre asile, d'avoir à quitter leur local et à regagner leur maison-mère, ordre auquel elles se sont soumises sans résistance aucune, bien qu'elles fussent aux gages de propriétaires de la commune et non point à ceux de l'administration...* »⁸. Une cinquantaine de signatures sont apposées au bas de cette lettre, rédigée vraisemblablement par Mme de la Fleuriaye, dont la signature apparaît en premier, et qui connaît la conjugaison et ses subtilités, apprises... dans une école privée. De plus, le personnel des écoles privées a dû s'adapter aux conditions nouvelles. Nombre de congréganistes se sont sécularisés ou ont abandonné la carrière enseignante pour laisser la place à des laïcs. Il ne reste plus que 2 écoles de filles tenues par des congréganistes.

A la veille de la première guerre mondiale, le tableau est encore différent. Dans l'arrondissement de Châtellerauld, les écoles privées scolarisent 1311 enfants, soit un peu plus qu'en 1905. Cette légère augmentation pourrait résulter d'un regain démographique dans les années précédentes. Or nous constatons que l'école publique en accueille un peu moins,

⁷ AD86, 33/Jx-5, *L'Eclairer de la Vienne*, hebdomadaire de la fédération socialiste de la Vienne et du Choletais, n° du 4/10/1903. Le journaliste rend compte du départ des religieuses de Châteauneuf en ces termes: « *Les sœurs de Châteauneuf sont parties. Ça en était affligeant. Elles avaient fait venir leurs élèves et les mères des élèves et devant les autorités, tout cela pleurait, geignait, hurlait en un concert assourdissant. Des voitures bien capitonnées attendaient ces jeunes martyres. Au moment de partir, enfants, hommes et femmes les ont embrassées à bouche que veux-tu. Les béguines en frémissaient de plaisir et de jouissances.* » La dernière phrase, à tonalité graveleuse, se retrouve à de multiples exemplaires encore plus salaces.

⁸ AD86, V-4/34.

signe que l'école privée a retrouvé sa force d'attractivité. Le nombre d'écoles est passé de 19 à 23, correspondant à des ouvertures d'écoles de filles. C'est le cas à Ingrandes, aux Ormes ou à Ouzilly. A Sérigny, il s'agit d'une réouverture. Pour les garçons, la part du privé continue de diminuer : en 1900, 10,5%; 1905 : 7,1% et en 1913, 5,3%. Sous la pression des autorités préfectorales et académiques, les écoles congréganistes ont disparu.

La première guerre mondiale ne bouleverse pas la situation existante en 1914, contrairement à ce que l'on pourrait penser. Le nombre d'écoles reste sensiblement le même jusqu'en 1939 (22 en 1938)⁹. Cependant, l'effectif dénombré diminue légèrement jusqu'en 1925 pour remonter par la suite. Dans le même temps, les élèves scolarisés dans les écoles publiques augmentent fortement, ce qui provoque une diminution au niveau du pourcentage des élèves dans les écoles privées, comme le montre le tableau suivant:

Effectifs des écoles primaires privées de l'arrondissement de Châtelleraut par rapport au nombre total d'élèves scolarisés (en pourcentage)

| Années | 1900-01 | 1905-06 | 1913-14 | 1924-25 | 1933-34 |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <i>Part des filles</i> | 37.4% | 24.3% | 27.5% | 21% | 18.4% |
| <i>Part des garçons</i> | 10.5% | 7.1% | 5.3% | 4.9% | 2.5% |
| <i>Ensemble</i> | 23.9% | 15.8% | 16.4% | 13.5% | 10.4% |

Sur cette longue période, l'arrondissement de Châtelleraut n'offre pas un profil particulier, comparé à celui du diocèse de Poitiers ou même au département de la Vienne. Partout, sous

⁹ AD86, T-10/1820.

les coups de butoir des lois laïques, lois perçues comme « scélérates » par les cléricaux, l'école privée a perdu une partie non négligeable de ses effectifs de 1901 à 1906. Passé l'orage, les catholiques réagissent. Les curés et les notables se mobilisent pour ouvrir de nouvelles écoles, en recrutant un personnel sécularisé ou laïque. Dans le même temps, le syndicat des instituteurs et institutrices privés du Poitou revendique une meilleure formation. La principale animatrice du syndicat, la poitevine Mlle Grelet, appelle de ses vœux la création d'une école normale sur le modèle de celles existantes dans chaque département. Par son action, elle permet aux maîtres et maîtresses du privé d'éviter le reproche d'un enseignement médiocre¹⁰. A la veille de la première guerre mondiale, l'école privée a comblé une partie de ses pertes initiales. Après la guerre, le rapport de forces ne change plus. La guerre a prouvé que les catholiques et, en particulier, son clergé, avaient la fibre patriotique autant que les républicains anticléricaux. Ils revendiquent donc une place plus importante dans le jeu démocratique français. Quand on la leur conteste, comme c'est le cas pendant le gouvernement du Cartel des gauches sous la direction d'Edouard Herriot, ils ne reculent pas, soutenus par la masse imposante de la puissante Fédération nationale catholique (F.N.C.), dirigée par le Général de Castelnau. La fièvre retombe et les esprits sont plus préoccupés par les problèmes engendrés par la crise économique que par le souci de ranimer une querelle scolaire stérile.

¹⁰ Sur l'action de Mlle Grelet, voir BOUQUET Jacques, *Clercs et laïcs dans les nouvelles organisations du diocèse de Poitiers (1905-1939)*, Université de Strasbourg III, 2000, Troisième partie (Syndicats et syndicalistes), premier volume.

III. Les défenseurs de l'école privée

Parmi ces catholiques actifs, soucieux de préserver une école privée de qualité, deux châtelleraudais méritent un examen plus attentif.

Né en 1840, Elie Boilève est un ancien élève du petit séminaire de Montmorillon et du collège de Châtellerauld. Après avoir été employé dans une banque, il fonde sa propre entreprise commerciale, ce qui lui permet d'acquérir une certaine aisance financière. Il est un membre influent de l'une des deux confréries Saint-Vincent-de-Paul qui existent à Châtellerauld (Saint-Jacques fondée en 1857 et Saint-Jean-Baptiste créée en 1912). La société Saint-Vincent-de-Paul est une organisation fondée par un laïc, Frédéric Ozanam, dont la vocation est de venir en aide aux plus déshérités¹¹.

Le nom de Mascarel est connu dans le Châtelleraudais. Jules a été médecin-chef de l'hôpital de Châtellerauld. Le fils, Arnold, né en 1848, après des études chez les Frères de Saint-Gabriel, s'oriente vers le Droit. Docteur en Droit, avocat à la Cour d'Appel de Poitiers, il possède une propriété à Monthoiron, commune dont il devient le premier magistrat de 1888 à 1892, et de 1905 à 1908. Il assume également la fonction de vice-président du comice agricole de Châtellerauld. Issu d'une vieille famille noble¹², il tient son rang et fait partie des notables catholiques qui gravitent dans l'entourage de l'évêque. Mgr Pelgé, qui dirige le diocèse de 1894 à 1911, l'a nommé au conseil d'administration de l'association des catholiques, organisation créée pour réagir contre l'offensive laïque. Arnold de Mascarel milite à la Société générale

¹¹ Sur Frédéric Ozanam, voir, « Frédéric Ozanam, intellectuel catholique », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* (désormais *RHEF*), t. 85/214, janv.-juin 1999, p.5-107.

¹² MASCAREL Thierry et Antoine, *Etat des recherches sur la Maison de Mascarel*, 1998, 455p. Dans leur recherche généalogique, les auteurs font remonter les origines de la famille au XIV^{ème} siècle.

d'éducation et d'enseignement (SGEE), fondée en 1867 et liée au Comité catholique de défense religieuse, de dix ans son cadet. La SGEE apporte son aide juridique aux congrégations menacées. De tendance conservatrice, elle comprend en son sein l'éventail des opinions catholiques¹³. Correspondant départemental de cette organisation, Arnold de Mascarel connaît donc les problèmes scolaires. Disciple du sociologue Frédéric Le Play, il défend sa conception de la « famille-souche », révélant ainsi son tempérament conservateur¹⁴. Arnold de Mascarel fait partie de la société Saint-Vincent-de-Paul. En 1919, il assume la vice-présidence du Conseil particulier de Châtelleraut alors qu'Elie Boilève s'occupe du secrétariat¹⁵.

Ces deux hommes, dont je viens brièvement d'esquisser le portrait, fondent, le 20 novembre 1910, une association de défense scolaire du canton de Châtelleraut. Dans le discours de présentation de l'association, Arnold de Mascarel replace son action dans le contexte national : « *Il s'agit de coopérer au grand mouvement qui, sur toute l'étendue du territoire, à l'heure actuelle, pousse les pères de famille à se grouper en associations pour revendiquer le droit, qu'on cherche à leur enlever, de faire élever leurs enfants suivant leur conscience.* »¹⁶. En fait, au niveau diocésain, le grand mouvement se révèle un tout petit pas : sept associations de pères de famille dont deux dans la Vienne, pour 62 doyennés. Moncutant et Châtelleraut se distinguent par leur dénomination utilisée dans un appel, dès 1907, du Comité

¹³ Voir la contribution de LANFREY André, « De l'école congréganiste à l'école catholique », *RHEF*, t. 86/206, janv.-juin 1995, p. 47-61.

¹⁴ AD86, 8° 2837, MASCAREL Arnold de, *La famille-souche selon Le Play, Sa raison d'être, son avenir. Lettre au Directeur de la « Science Sociale »*, Poitiers, Librairie H. Oudin, 1895, 36p.

¹⁵ AD86, J 1062.

¹⁶ Archives de l'Evêché de Poitiers (désormais AEP), *Semaine Religieuse* du 8/01/1911, chronique des œuvres, p. 2.

directeur de la « Patrie française »¹⁷. Dans cette logique d'offensive, le but de l'association est clairement défini à l'article 3 : « 1°) *Exercer une propagande active en faveur de la liberté d'enseignement qui consacre le droit imprescriptible des familles à choisir elles-mêmes les instituteurs de leurs enfants.* 2°) *Maintenir dans l'Eglise le culte du patriotisme et des traditions nationales et de faire observer la neutralité religieuse inscrite dans la loi.* »¹⁸

Ils s'associent également pour fonder, en pleine guerre, au moment où la pénurie de papier se fait sentir, un mensuel, *La Correspondance mensuelle*, organe de l'association de défense scolaire. Le premier numéro paraît en octobre 1915 et cette publication va durer six ans¹⁹. De grand format, elle se compose de quatre pages imprimées à Châtelleraut, pour la modique somme de 10 centimes. Les concepteurs s'inspirent du titre *La Correspondance hebdomadaire*, organe de la Société générale d'éducation, dont ils reproduisent un bon nombre d'articles. Plus intéressante est leur contribution personnelle qui s'articule autour de quelques axes.

Ils dénoncent le rôle omnipotent de l'Etat dans la politique éducative et demandent une diminution de son influence dans le cadre d'une réforme indispensable de l'enseignement après

¹⁷ AD86, 18/Jx-37, *Le Courrier de la Vienne* du 18/04/1907 contient cet appel : « *Les principes essentiels sur lesquels doit être basée l'éducation de la jeunesse française sont, vous n'en doutez pas, l'amour de la Patrie, le culte de l'Histoire et des traditions nationales, le respect de la liberté de conscience... Que dans chaque commune, tout au moins dans chaque canton, tous ceux dont les enfants fréquentent les écoles publiques se groupent pour former, comme la loi le leur permet, une Association de défense scolaire. Ils pourront alors surveiller efficacement la nature de l'enseignement donné à leurs enfants, apporter un sérieux appui moral aux maîtres patriotes, honneur du corps enseignant primaire, exiger des « mauvais instituteurs » - des « Aliborons » - un changement d'attitude.* ». La Patrie française rassemble, en 1902, les députés nationalistes parmi les élus de la droite (59 sur 220).

¹⁸ AEP, *Semaine Religieuse* du 8/01/1911, chronique des œuvres, p. 2-6.

¹⁹ AD86, 108/Jx, octobre 1915- avril-mai 1921.

la guerre: « Il faut que cela cesse. L'Union sacrée l'exige. Il faut que l'école cesse d'être l'enjeu de la lutte des partis... Il faut que l'Etat n'intervienne que pour surveiller et contrôler, non pour diriger, qu'il se préoccupe uniquement d'élever le niveau de connaissances générales, de répandre l'instruction dans la nation en faisant appel à tous les concours, en utilisant toutes les initiatives. Il le faut dans l'intérêt de la paix religieuse, de la paix sociale, qui sera le premier besoin de la France après la guerre. »²⁰ On remarquera l'insistance avec laquelle ils estiment la nécessité d'associer tous les français dans cette œuvre régénératrice. Il ne fait aucun doute que, pour eux, la guerre permet aux catholiques de se réinsérer dans le jeu politique, une manière d'effacer les séquelles de l'affaire Dreyfus: « Après la guerre, une refonte générale de nos lois sur l'enseignement s'imposera. Les catholiques, si longtemps tenus en suspicion, auront le droit de parler haut et clair... »²¹. Trois disciplines méritent, à leurs yeux, une attention particulière, parce qu'elles sont formatrices de l'esprit. D'abord la philosophie. Ils critiquent avec virulence la place faite à la philosophie allemande dans les programmes français d'avant-guerre, philosophie « maîtresse d'erreurs et génératrice de crimes que personnifiaient les noms naguère sottement admirés en France de Kant, d'Hegel, de Schelling, de Nietzsche, etc... »²². Ces philosophes sont directement responsables de la guerre puis qu'ils ont perverti les cerveaux de leurs compatriotes en valorisant « l'abject idéal prussien qui consiste dans le culte de la force »²³. D'où la nécessité d'un retour à l'étude des philosophes grecs (Platon, Aristote), des penseurs chrétiens (saint Thomas d'Aquin, Pascal, Fénelon, Bossuet) et même Descartes, pour retrouver l'esprit

²⁰ AD86, 108/Jx, novembre 1915.

²¹ AD86, 108/Jx, octobre 1918.

²² AD86, 108/Jx, janvier 1918. L'article est intitulé: « La guerre à la philosophie allemande ».

²³ *Ibid.*

classique « *père de cette civilisation latine que nous sommes appelés à défendre de concert avec nos frères d'Italie* ».

La seconde discipline sensible est l'Histoire. Nos deux auteurs dénoncent le pacifisme des instituteurs d'avant-guerre, parmi lesquels Gustave Hervé: « *Au même titre que la philosophie, l'Histoire devra être enseignée dans un esprit nouveau... Que nos instituteurs cessent donc de déprécier « l'Histoire-bataille »! Qu'ils s'efforcent plutôt d'en préciser le sens et de propager les idées qui s'en dégagent.* »²⁴. Parmi ces idées, la résistance à l'envahisseur est particulièrement soulignée: « *Les vainqueurs de la Marne, en 1914, tendent la main aux combattants de Valmy, à ceux qui repoussèrent l'envahisseur à Bouvines, comme aux compagnons de Jeanne d'Arc qui délivrèrent Orléans, et aux guerriers de Charles Martel qui écrasèrent l'invasion des Sarrazins.* » L'enseignement de l'Histoire permet d'exalter le patriotisme, vertu cardinale rappelée dans l'article 3 des statuts de l'association. Cette discipline a l'avantage louable de mettre en évidence le rôle joué par la civilisation chrétienne dans la construction de la personnalité du peuple français. Ainsi, la théorie des Deux France, qu'il attribue à Waldeck-Rousseau, est réfutée sans ambiguïté. « *En réalité, il n'y en a qu'une, la France éternelle.* ».

La troisième discipline, invoquée par les auteurs, revêt une importance capitale dans la mesure où elle constitue le fondement même de l'enseignement et la principale pierre d'achoppement entre l'école laïque et l'école privée. C'est sur le terrain de la morale que les partisans des deux écoles se sont affrontés depuis une trentaine d'années. La morale laïque a tenté de se substituer à la morale religieuse. Les catholiques la combattent sous le prétexte qu'elle véhicule des idéaux républicains sous le manteau d'une fausse neutralité. Arnold de Mascarel en a fait un thème d'un discours lors de la remise

²⁴ AD86, 108/Jx, décembre 1915.

des prix à l'institution Saint-Gabriel, le 30 juillet 1901²⁵. Il parle d'une « morale tronquée, un semblant, un diminutif de morale » par opposition à la « morale intégrale, c'est-à-dire fondée sur le dogme ». Il reprend cette idée en 1916, sous la forme d'une proposition adressée aux responsables politiques: « En introduisant le Décalogue dans nos écoles, vous donneriez à l'enseignement de la morale la base solide que vous avez vainement cherchée dans les systèmes philosophiques les plus vains. Tous les pères de famille, toutes les mères de famille vous en seraient gré. Ce serait un grand pas de fait vers le rétablissement de l'unité morale du pays. »²⁶. En faisant cette proposition, il sait bien qu'elle est inacceptable pour les « hussards noirs de la République ». La démarche, en montrant la spécificité de l'école privée sur l'école publique, met en évidence la supériorité de la première sur la seconde. Elie Boilève conclut ainsi un article sur la morale dans les écoles publiques: « Nous n'en sommes que plus heureux et plus fiers, en nos écoles catholiques, de mettre aux mains des enfants, de leur faire apprendre, de la leur expliquer, de les renseigner ainsi avec assurance, en même temps que sur les dogmes révélés par Dieu, sur leurs devoirs étroitement liés à des principes sur la vérité. »²⁷. Arnold de Mascarel, pour sa part, réfute la démonstration du sociologue Emile Durkheim, selon lequel les qualités morales dont font preuve les soldats du front sont la résultante de l'action bénéfique de la seule école publique. La réplique, sous la forme d'une « lettre ouverte », ne manque pas de piquant. Après avoir rappelé l'attitude exemplaire des combattants, quelle que soit leur formation scolaire, Arnold de Mascarel

²⁵ AD86, J-206.

²⁶ AD86, 108/Jx, janvier 1916.

²⁷ AD86, 108/Jx, décembre 1918.

met en exergue les valeurs chrétiennes qui ont permis à beaucoup d'entre eux de se surpasser²⁸.

La philosophie, l'histoire et la morale ont permis à nos deux auteurs de présenter l'ossature autour de laquelle pourrait se constituer « l'école de demain ». Cette vision d'avenir s'accompagne de critiques virulentes à l'égard de l'école « sans Dieu » et de revendications en faveur de l'école privée. Elie Boilève publie toute une série d'articles consacrés à l'école sous la Troisième République. La Franc-maçonnerie y est constamment dénoncée et les lois laïques sévèrement condamnées. Maurice Barrès, candidat du Bloc national en 1919, signe le programme où les lois de séparation et sur l'enseignement laïque sont déclarées intangibles. Il se voit sévèrement apostrophé par Arnold de Mascarel : « *Quel lendemain de guerre préparez-vous à notre infortuné pays ?... Je ne puis vous offrir que l'expression de mon indicible tristesse, à la vue d'une faute dont les conséquences sont incalculables.* »²⁹. Ce dernier refuse cette acceptation, hostile à toute idée de la laïcité de l'Etat alors que la majorité des députés catholiques à la Chambre l'approuve, attitude qui constitue un « second ralliement »³⁰. La réussite de la révolution bolchévique en Russie provoque un regain des

²⁸ AD86, 108/Jx, février 1916: « *Loin de moi la pensée de vouloir établir un parallèle blessant entre les élèves des écoles publiques et ceux des écoles chrétiennes. Les uns et les autres, sur le champ de bataille, ont noblement rempli leur devoir. Tirez-en une conclusion, si vous le voulez, qu'au point de vue de la préparation militaire, les deux méthodes d'éducation se valent, mais laissez-moi ajouter que si les âmes exaltées par le péril ont senti renaître les lointaines qualités guerrières de la race Française, un très grand nombre, en même temps, ont vu reflourir en elles les croyances ancestrales qu'on pouvait croire anéanties et qu'elles ont trouvé, dans ces croyances, un incomparable réconfort pour s'élever aux sommets de l'héroïsme et du sacrifice.* »

²⁹ AD86, 18/Jx-49, *Le Courrier de la Vienne* du 30/10/1919. Il s'agit d'une lettre ouverte à Maurice Barrès, datée du 26 octobre.

³⁰ MAYEUR Jean-Marie, *La question laïque, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Fayard 1997, p. 115-121.

idées collectivistes parmi les instituteurs abonnés à la *Revue de l'Enseignement primaire*³¹, dont l'esprit « est nettement orienté vers le socialisme ». Arnold de Mascarel comprend le danger que ces idées peuvent représenter et en fait part à ses lecteurs. Il définit le collectivisme « doctrine pernicieuse au premier chef, qui consiste dans la négation du droit de propriété individuelle et qui s'attaque, par conséquent à l'une des bases éternelles de la civilisation. »³². Par civilisation, l'auteur entend civilisation chrétienne « qui la rendait sympathique, même aux peuples qu'elle avait conquis ». Le collectivisme est donc contraire aux principes fondateurs de la civilisation. D'où son indignation: « La religion de l'Humanité, substituée à la religion de la Patrie, ah! la transposition abominable! Quel cœur bien né pourrait y souscrire ? Il suffira qu'il soit averti. » Après le Congrès de Tours de la S.F.I.O. de décembre 1920 et la scission qui s'en est suivi, Elie Boilève tient, lui aussi, un discours alarmiste: « d'ici peu, nous verrons les délices de Moscou et l'enfer bolchéviste s'implanter dans nos villes et villages de France. »³³. Tous les deux agitent le chiffon rouge, attitude qui peut prêter à sourire aujourd'hui. Dans le contexte de l'époque, cette diabolisation semble nécessaire et urgente pour une prise de conscience salutaire. Par delà l'exagération évidente, les deux hommes ont des accents de sincérité qu'il ne faut pas négliger. On rapprochera leurs propos de ceux tenus en 1923, par le Président de la République, Alexandre Millerand, qui, dans son discours d'Evreux, engage ses compatriotes à « travailler en bonne intelligence, sans faire

³¹ Sur cette publication, lire la brève notice que lui consacre OZOUF Mona, *L'École, l'Église et la République, 1871-1914*, Paris, Seuil 1992, p. 248.

³² AD86, 108/Jx, mai 1919. L'article est intitulé « L'école et le collectivisme ».

³³ AD86, 108/Jx, avril-mai 1921.

grève, payer leurs impôts, relancer la natalité et se garder du bolchévisme »³⁴.

L'argumentaire communiste sert également pour repousser un autre projet voulu par les partisans du Cartel des Gauches, l'école unique, projet impliquant le monopole de l'enseignement, donc, à terme, la disparition de l'école privée. Dans un long article publié dans *l'Echo de Châtelleraut*, Arnold de Mascarel s'insurge contre l'oppression idéologique que constitue cette proposition³⁵.

Ces critiques virulentes s'accompagnent de revendications en faveur de l'école privée. Si elles ont été mises en veilleuse pendant la guerre, elles resurgissent après l'armistice. La principale d'entre elles réside dans le partage équitable que l'Etat et les collectivités locales doivent assurer à l'école privée en matière financière. C'est la représentation proportionnelle scolaire (R.P.S.). La lettre des Cardinaux, archevêques et évêques aux français en mai 1919 en a posé le principe³⁶. Mais nos deux auteurs n'ont pas attendu cette prise de position de la hiérarchie catholique. Dès 1915, en présentant leur association de défense scolaire, ils la revendiquent avec vigueur, conscients que son introduction « *produira une vraie révolution dans l'enseignement ; mais il en sortira le Concordat des Ames.* »³⁷ Elle peut être mise en

³⁴ Expression citée par ABBAD Fabrice, *La France des années 20*, Paris, A.Colin 1993, p. 157.

³⁵ AD86, 27/Jx-9, *L'Echo de Châtelleraut* du 24/07/1926: « *Leur nouveau projet d'école unique ne tend rien moins qu'à superposer au service militaire obligatoire, la conscription des âmes et des intelligences.* »

³⁶ AEP, *Semaine Religieuse* du 8/06/1919, p. 262 : « *L'Etat a le devoir de mettre à la disposition des familles des écoles catholiques. S'il estime que les circonstances ne lui permettent pas de donner aux écoles publiques un caractère nettement confessionnel, au moins doit-il y faire enseigner les devoirs envers Dieu et laisser aux parents la pleine liberté des écoles chrétiennes. La justice, le respect des consciences et des droits sacrés des parents demanderaient que ces écoles soient subventionnées sur les fonds publics proportionnellement au nombre de leurs élèves.* »

³⁷ AD86, 108/Jx, novembre 1915.

vigueur par les conseils municipaux à propos du secours accordé aux élèves indigents. Les élus radicaux-socialistes s'inquiètent de cette pression exercée par les catholiques. Ils ne tardent pas à réagir et s'en servent comme argument électoral. C'est notamment le cas de Louis Ripault, maire de Châtelleraudais, rédacteur en chef du *Mémorial du Poitou*. En 1921, il écrit dans son journal: « *Les grands stratèges du parti prêtre ont recours à la proportionnelle scolaire, qui n'est qu'une mine à retardement. Et ils demandent partout aux conseils municipaux de voter des subsides aux écoles privées. Ainsi, se précise peu à peu, le plan de la vaste réaction entreprise contre la République. Les républicains se réveilleront-ils ? Se laisseront-ils prendre aux attitudes de ces champions imprévus de la liberté de conscience ? Ingénus et aveugles aideront-ils les ennemis de l'école laïque à établir, sous les murs, la mine à retardement, la proportionnelle scolaire ?* »³⁸. Pour Louis Ripault, la R.P.S. n'est qu'un prétexte pour remettre en cause les acquis scolaires de la République. Cette opinion est partagée par les catholiques qui, malgré la réitération de leur revendication, n'arriveront pas à sa réalisation, du moins jusqu'en 1939.

En guise de conclusion

De 1900 à 1939, l'école primaire privée, dans le Châtelleraudais, a subi une évolution comparable à celle qui s'est produite dans l'ensemble du diocèse. Certes, en 1914, sa situation est moins favorable qu'en 1900. La tourmente combiste du début du siècle a failli la détruire et la voilà de nouveau, non pas agonisante comme l'espéraient les partisans farouches de l'école laïque, mais convalescente. L'entre-deux-guerres se contente de figer ce bulletin de santé.

La singularité du Châtelleraudais n'est pas à chercher dans cette évolution. Elle réside dans l'émergence d'une publication

³⁸ AD86, 52/Jx-17, *Le Mémorial du Poitou* du 6/08/1921.

en pleine guerre. Quel optimisme et quelle force de caractère fallait-il avoir pour publier une revue centrée sur les problèmes scolaires, défendant l'école privée au moment où les enjeux ne procédaient pas de cette nature ! Les deux rédacteurs, Elie Boilève et Arnold de Mascarel, n'ont plus rien à prouver. L'un a soixante-quinze ans, l'autre soixante-sept ans. Ce n'est pas un âge pour faire des extravagances. Quelle motivation les a poussés ainsi ? Il me semble que deux éléments peuvent être pris en considération. D'une part, l'assurance que l'école privée doit être défendue à tout prix, parce qu'elle en vaut la peine. Eux-mêmes en sont les purs produits et en reconnaissent les mérites. D'autre part, la nécessité de prendre date pour l'avenir. Voilà près d'un an et demi que la guerre a débuté. Nul ne peut en prévoir la fin. Eux qui sont des hommes d'expérience estiment, à tort ou à raison, que le moment est venu de proposer des solutions d'avenir au cas où le conflit serait en mesure de se terminer. Ils ont compris que la guerre, outre son caractère atroce, peut présenter des aspects positifs pour les intérêts catholiques. Catholiques et anticléricaux se battent avec la même ardeur dans les tranchées. La République aura donc des devoirs envers ces combattants qui la défendent, quelle que soit leur idéologie. Une opportunité doit être saisie pour préparer une refonte de l'éducation et assurer, de ce fait, la pérennité de l'école privée. Tentative originale et méritoire de la part de deux laïcs engagés aux côtés des clercs pour la défense des intérêts catholiques. Ils sont exemplaires de ces catholiques qui, d'hommes d'œuvres, se transforment en militants, mue que le professeur Cholvy a fort bien mis en évidence³⁹.

Jacques BOUQUET

Professeur agrégé, docteur en histoire contemporaine

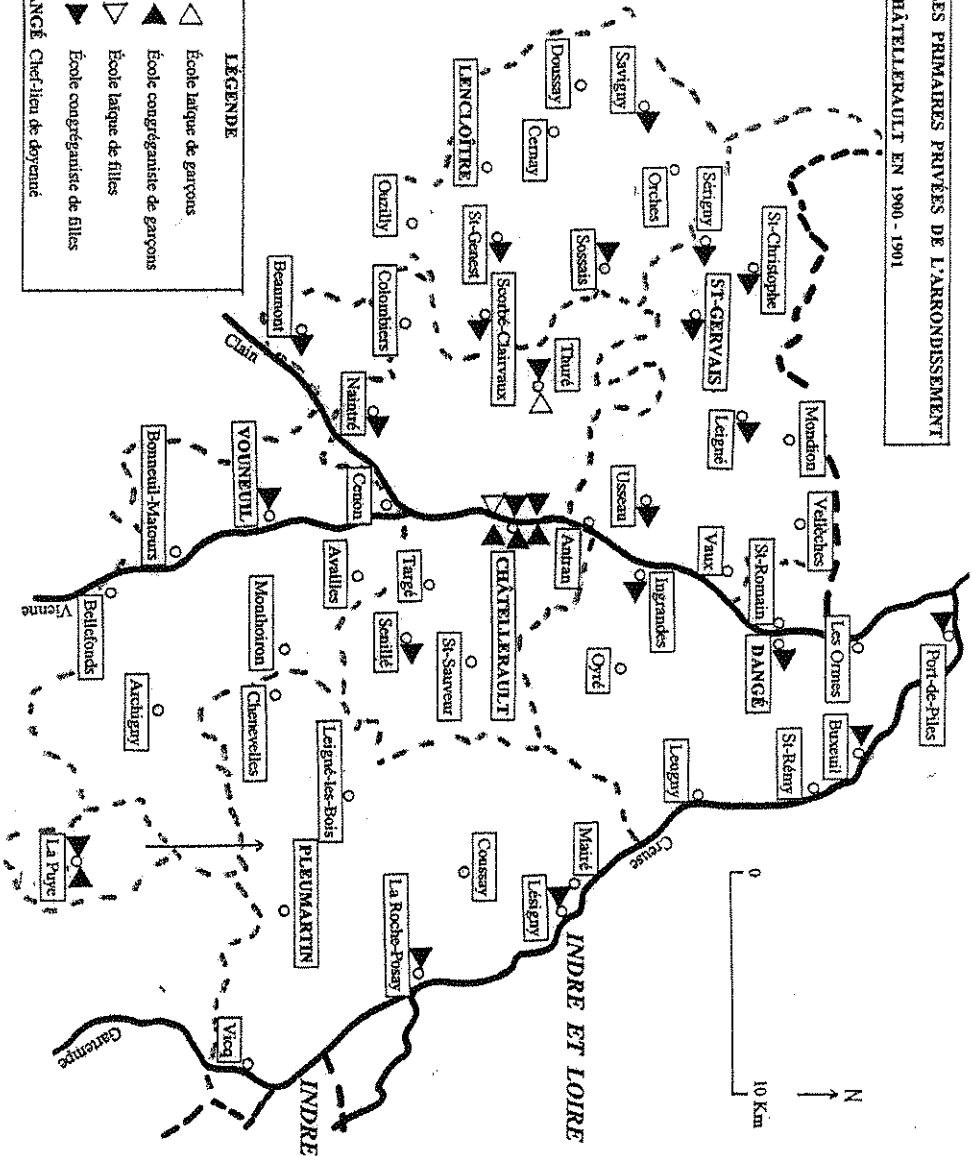
³⁹ Voir le chapitre 9 dans CHOLVY Gérard, *La religion en France de la fin du XVIIIème à nos jours*, Paris, Hachette 1991, 219p.

ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES DE L'ARRONDISSEMENT
DE CHÂTELLERAULT EN 1900 - 1901

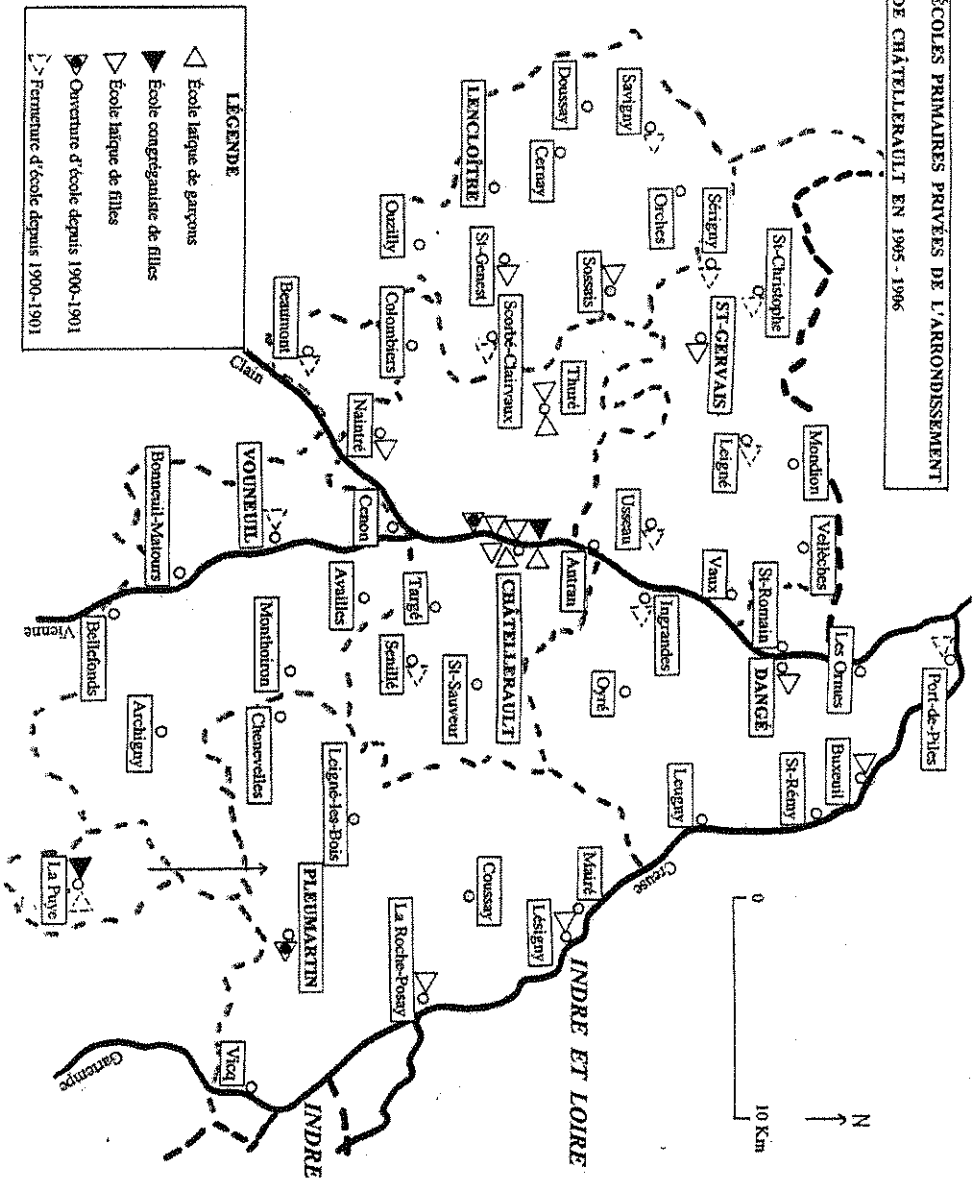
LÉGENDE

- △ École laïque de garçons
- ▲ École congréganiste de garçons
- ▽ École laïque de filles
- ▼ École congréganiste de filles

DANGÉ Chef-lieu de doyenné

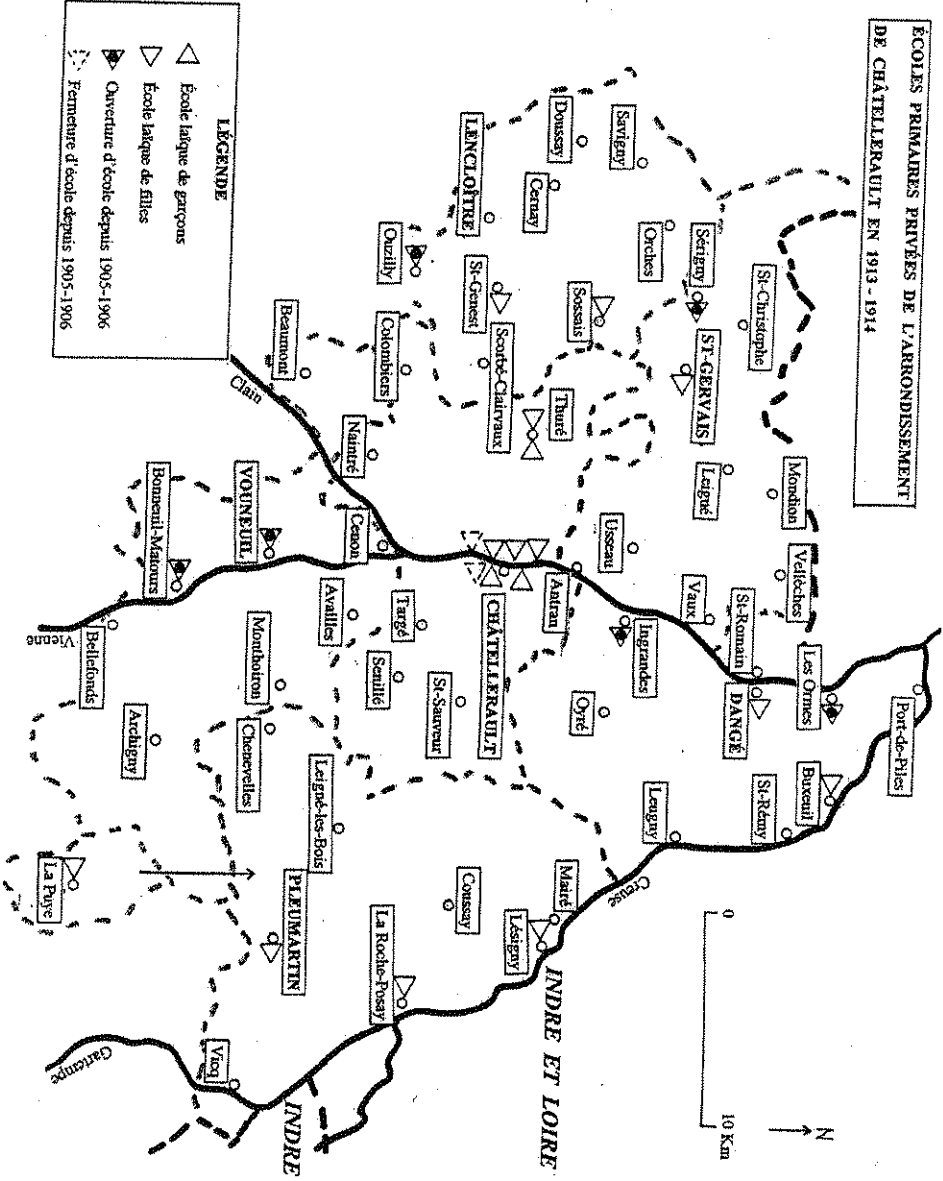


**ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES DE L'ARRONDISSEMENT
DE CHÂTELLERAULT EN 1905 - 1906**



- LÉGENDE**
- △ École laïque de garçons
 - ▲ École congréganiste de filles
 - ◇ Ouverture d'école depuis 1900-1901
 - ↳ Fermeture d'école depuis 1900-1901

ÉCOLES PRIMAIRES PRIVÉES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHÂTELLERAULT EN 1913 - 1914



- LÉGENDE**
- △ École mixte de garçons
 - ▽ École mixte de filles
 - ◆ Ouverture d'école depuis 1905-1906
 - ◇ Fermeture d'école depuis 1905-1906

